





À Bruxelles



17 octobre 2023



Plus d'infos : www.artisanat-nouvelleaquitaine.fr



# **TESTEZ VOTRE OFFRE 2023**Belgique - Produits d'épicerie fine et gourmets

Vous êtes un.e artisan.e de bouche et vous proposez des produits d'épicerie fine gourmets salés ? La CMA Nouvelle-Aquitaine vous propose de tester le potentiel de votre offre avec la CCI France Belgique !

## La Belgique, 2ème client de la France en produits gourmets

 Les produits français jouissent d'une très bonne image en Belgique. En 2021, la France a exporté 2,5 milliards d'euros de produits gourmets. Grâce à sa grande diversité culturelle, la Belgique constitue un marché test idéal pour les produits français.\*



#### VOS OBJECTIFS

- Découvrir le marché de l'alimentaire en Belgique
- Faire représenter votre marque et vos produits auprès de professionnels belges du vin à la recherche de produits gourmets français (revendeurs/distributeurs, restaurateurs, épiceries fines et boutiques spécialisées etc.)



#### **NOTRE PROGRAMME**

- Échange avec vous pour comprendre votre savoir-faire et les caractéristiques de vos produits
- Prise de contact et représentation de vos produits auprès des entreprises belges
- Édition d'un flyer vous permettant d'accroître votre visibilité sur le marché belge
- Compte rendu détaillant les retours obtenus lors de la dégustation

Pour comprendre le potentiel du marché belge pour votre entreprise, un spécialiste de l'alimentaire en Belgique vous oriente, teste et évalue l'intérêt des entreprises belges pour vos produits.

Cette formule permet d'économiser du temps et de limiter les dépenses, notamment les frais de déplacement, pour une première approche flexible et rapide.



Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine





Nets de taxe\*

Coût réel de l'action sans prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine : 780,00€

\*Sous condition d'éligibilité à l'aide régionale.

Ne comprend pas:

· Le transport ou l'envoi des échantillons/marchandises.



#### **5 PLACES DISPONIBLES**

Date limite de candidature : 15 septembre 2023

Pour qui?

Entreprises artisanales proposant des produits d'épicerie fine fabriqués en Nouvelle-Aquitaine.

Gamme salée : tartinables, crackers, conserverie, terrines, etc. appréciés avec le vin.



#### **CONTACT**

#### Florianne NORMANDIN

+33 (0)7 89 02 74 63

florianne.normandin@cmanouvelleaquitaine.fr

\* Source : Bidfood Eurostat Statbel, 2021

#### **ENGAGEMENT DE PARTICIPATION 2023**



#### **ADMISSION**

Seules les entreprises dont la candidature a été retenue par la CMA Nouvelle-Aquitaine (CMA NA) sont admises à participer au « Tast'in France - Découverte du marché belge ». Toutes les informations communiquées dans le dossier de candidature précédemment fournies sont certifiées exactes par le signataire pour le bon traitement de son inscription.



#### CONTRAT

La signature de ce bulletin d'inscription/bon de commande emporte adhésion aux Conditions générales de vente de la CMA NA. L'entreprise doit retourner à la CMA NA avant le 15 septembre 2023 le présent bulletin d'inscription complété et signé, accompagné du règlement.



#### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le paiement s'effectue par virement bancaire avec la mention : « Export – 2023 ».

Compte : CMAR NA - SIEGE 33

IBAN : FR76 1090 7000 0186 2210 7052 425

BIC: CCBPFRPPBDX

Sur demande, une facture acquittée vous sera transmise

après versement du solde.



#### **CONDITIONS TARIFAIRES**

Cette opération est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine selon les règles d'éligibilité établies pour les actions collectives à l'export telles que décrites dans le paragraphe ci-après. Les prix mentionnés sont indicatifs et établis sous réserve du soutien financier de la Région Nouvelle- Aquitaine et de l'éligibilité de cette mission exploratoire à ces financements qui ne s'appliquent qu'à un participant par entreprise. Cette prestation export n'est pas soumise à la TVA.



La subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine est réservée aux entreprises néo-aquitaines, hors grand groupe et leurs filiales selon le règlement n°1407/2013 «de minimis » de la Commission européenne. Chaque bénéficiaire de la subvention devra s'assurer, avant de s'inscrire, que le montant total des aides perçues sur 3 exercices fiscaux ne dépasse pas 200 000 €. Votre entreprise est une TPE-PME (< 250 employés, CA < 50M€, bilan < 43M€).

Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine



## DÉCLARATION

Je soussigné(e), Madame / Monsieu	ur (Prénom NOM) :
Représentant(e) légal(e) de l'entrep	prise :
Adresse:	
Code postal :	Ville :
m'engage à les respecter san autorise la CMA NA, à procéde	er à la captation vidéo ou photo de mon image lors de la Mission. Les xploitées et utilisées dans le cadre des actions de communication de la
Fait à	Signature du Représentant légal et cachet de l'entreprise
le / /2023	



### Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine

46 rue Général de Larminat 33000 Bordeaux Cédex <u>Tél. 05 57 22 57 22</u>

www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr